Droit commercial

Ensemble des règles juridiques applicables aux commerçants dans l'exercice de leur activité professionnelle et régissant aussi, quoique de manière plus exceptionnelle, l'activité commerciale, voire les actes de commerce accomplis par toute personne. Alors qu'elles étaient traditionnellement reliées à l'existence d'une juridiction spécifique, le Tribunal de commerce, ces règles s'en affranchissent aujourd'hui en maints secteurs (ex. droit de la concurrence, procédures d'insolvabilité) et tendent à devenir le droit commun de l'activité professionnelle indépendante (par opposition au droit du travail). Traditionnellement présenté comme une réglementation spécifique de droit privé, le droit commercial est en réalité transversal, public-privé, à raison des diverses interventions de l'État à visée économique (contrôle administratif des professions, régulation des secteurs sensibles, instauration de la transparence commerciale et protection des consommateurs, aménagement du territoire, etc.)1